

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE BEDFORD  
COUR N° : 460-11-001918-104  
BUREAU N° : 905521-1000001

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L’AFFAIRE DU PLAN D’ARRANGEMENT  
PROPOSÉ DE :**

**AAER INC.**, société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, ayant son siège social au 80, boul. de l’Aéroport, Bromont, Québec, J2L 1S9

– et –

**AAER USA INC.**, société constituée au Delaware, ayant une place d’affaires au 400 Westminister St., bureau 202, Providence, Rhode Island, États-Unis, 02903

– et –

**WIND-SMART LLC**, société constituée au Rhode Island, ayant une place d’affaires au 400 Westminister St., bureau 202, Providence, Rhode Island, États-Unis, 02903

Débitrices

– et –

**SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.**

(Jean-François Nadon, CA, CIRP, responsable désigné), ayant une place d’affaires au 1, Place Ville Marie, bureau 3000, Montréal, Québec H3B 4T9

Contrôleur

## AVIS AUX CRÉANCIERS

Veillez être informés que les Débitrices ont déposé une requête en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la «**LACC**») devant la Chambre commerciale de la Cour Supérieure du Québec du district de Bedford (le «**Tribunal**»), le 8 avril 2010.

Le 8 avril 2010, le Tribunal a rendu une ordonnance (l’«**Ordonnance initiale**») en vertu de la LACC. L’ordonnance initiale vise les Débitrices. Aux termes de l’Ordonnance initiale, Samson Bélair/Deloitte & Touche Inc. a été nommée Contrôleur (le «**Contrôleur**») des Débitrices.

L’Ordonnance initiale a été rendue dans le but de protéger les Débitrices, ainsi que leurs actifs et les intérêts de leurs créanciers, et de leur accorder un délai afin d’explorer des solutions et de formuler un plan d’arrangement et/ou une transaction avec leurs créanciers. La LACC prévoit que le Tribunal peut prolonger la Période de suspension des procédures suivant les termes et conditions qu’il estime appropriés.

Le Contrôleur communiquera avec les créanciers s’il y a dépôt d’un plan d’arrangement des Débitrices afin que ceux-ci produisent leur preuve de réclamation contre les Débitrices et afin de les inviter à une assemblée des créanciers en vue de voter sur le plan d’arrangement proposé.

L’ordonnance initiale ainsi qu’une liste des nom et adresse de chacun des créanciers et des montants estimés qui leur sont dus peuvent être consultées sur le site Web du Contrôleur à l’adresse : <http://www.deloitte.com/ca/aaer-fr>. Si vous ne pouvez y accéder, veuillez communiquer avec nous au **514-393-5042** en nous laissant votre nom et numéro de téléphone ainsi que votre numéro de télécopieur, adresse courriel ou adresse postale selon le mode de transmission désiré.

FAIT À MONTRÉAL, ce 13<sup>e</sup> jour d’avril 2010.

SAMSON BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE INC.  
Contrôleur